La Suisse comme paradis fiscal au XXe siècle dans le Journal de Genève et la Gazette de Lausanne

Yann Bolliger, Pietro Carta, Romain Mendez 5 décembre 2018

1 Contexte historique

La place financière suisse a vu une énorme croissance presque non perturbée tout au long du XXème siècle. Cela a été possible grâce à la neutralité et la stabilité de la Suisse notamment en période de guerre mais surtout aussi grâce au «secret bancaire» (Mazbouri et al. 2012, p. 512). Ce dernier est déjà une pratique des banques suisses au XIXème siècle quand les grandes banques 1 commencent à dominer la place financière suisse. Ces banques-là profitent considérablement des afflux de capitaux étrangers. Pendant la Grande Guerre les banques utilisent le secret bancaire pour attirer les capitaux étrangers fuyant de lourdes fiscalités implémentées par les pays en guerre (Mazbouri et al. 2012, p. 484-486). Cela permet aux banques de devenir une force majeur à l'échelle de la finance mondiale ainsi qu'une qu'une influence principale dans la politique nationale. En effet, l'influence des banques dans la politique fédérale est tellement grande que le secret bancaire est renforcé par la loi sur les banques en 1934, sans susciter de grands débats au parlement (Guex 1999). L'introduction de cette loi est vue aujourd'hui comme la troisième étape de l'avènement des paradis fiscaux contemporains (Chavagneux & Palan 2012, p. 29). La première étape étant les états du Delaware et du New Jersey qui attirent des entreprises avec des taxes très basses vers la fin du XVIIIème siècle. Une décision des juges anglais de 1929 disant qu'une entreprise qui a son siège à l'étranger n'est pas imposable en angleterre a marqué la deuxième étape. Comme ces deux étapes ont eu lieu dans des pays anglophones le terme anglais tax haven a été repris dans le français comme paradis fiscal.

Avec la seconde guerre mondiale, de nouveau, la place financière Suisse profite de la fuite de capitaux étrangers provenant de pays en guerre. Sous couvert de la neutralité, les banques suisses arrivent à maintenir des liens très proches avec tous les belligérants, mais surtout avec les forces de l'Axe, ce qui mène la Suisse dans une grande isolation diplomatique à la fin de la guerre. Par exemple, les États-unis gèlent les avoirs des banques suisses déposés en Amérique déjà en 1941. Néanmoins la diplomatie Suisse obtient le maintien du secret bancaire contre les revendications des vainqueurs. Cela marque le début d'une période de croissance sans précédent pour la place financière pendant les «trente glorieuses» (Mazbouri et al. 2012, p. 495).

Après la guerre, à l'étranger, le secret bancaire suisse reste objet de fortes critiques. Les plus importants critiques étant les États-unis et la France (Mazbouri et al. 2012, p. 503). Dans la deuxième partie du XXe siècle, la diplomatie américaine obtient de la Suisse quelques concessions qui ont toutefois très peu d'impact. Après 1968, des critiques intérieures commencent a troubler le consensus de la population suisse en faveur du secret bancaire. Au même moment, de nombreux scandales impliquant les grandes banques Suisse font surface. L'organisation tiers-mondiste "Déclaration de Berne" (Weibel 2 fevrier 2018) se forme et dit lutter contre "l'exploitation" des pays en voie de développement par le secteur financier et industriel suisse. Cette organisation lance, conjointement avec le Parti Socialiste, une initiative populaire

^{1.} Union de Banques Suisses, Schweizerische Kreditanstalt (Crédit Suisse), Schweizerische Volksbank, Banque Leu, Eidgenössische Bank, Société de Banque Suisse, Banque Commerciale de Bâle et le Comptoir d'Escompte

contre le secret bancaire en 1984². L'initiative populaire est toutefois rejeté par une forte majorité des suisse (73%).

Avec l'accord du peuple, les grandes banques ont ainsi maintenu le statut privilégié de la place financière pendant plus que 50 ans. Ils l'ont défendu contre la pression de l'intérieur et de l'extérieur. Ce n'est seulement après la crise financière en 2007 que, sous la pression de l'OCDE, le secret bancaire est aboli pour les citoyens de pays membres de l'OCDE sauf la Suisse (Guex fevrier 2011). Il est à noter que des lois similaires existaient dans d'autres pays européens qui ont tous graduellement cédé sous la pression des critiques. Pour beaucoup c'est via la construction européenne que leurs lois sont influencées pour limiter le secret bancaire (Palan et al. 2009, p. 32).

Dans le cadre de notre recherche nous essayerons de retrouver ces événements dans la presse romande. Celle-ci étant plutôt proche des cercles financiers – surtout le «journal de Genève» (Clavien 31 octobre 2018) –, nous évaluerons aussi leurs positions sur le secret bancaire et si cette proximité peut-être confirmée par les articles du corpus. Afin de nous demander, comment évolue la couverture médiatique du secret bancaire au XXe siècle?

2 Information Bibliographiques

Nous admettons dans notre analyse les articles extrait de la *Gazette de Lausanne* et du *Journal de Genève*, pendant la période 1900-1995. Pour restreindre l'analyse aux articles pertinents, le corpus d'articles des deux journaux sera filtré en ne gardant que les articles contenant des mots clés, repérés à travers l'analyse de nos autres sources primaires et secondaires.

2.1 Sources primaires

Les sources primaires que nous analysons, outres que les archives du Temps, sont de nature politique, juridique, ou diplomatique. La "Déclaration de Berne" en collaboration avec le Parti Socialiste publie en 1978 le pamphlet "Les Secrets du secret bancaire suisse" (Giovannini 1978) où les conséquences internationales et intérieures du secret bancaire sont dénoncées. Cet ouvrage nous expose au débat qui entourait le sujet pendant les années 70 et 80.

2.2 Sources primaires juridiques internationales

Les sources juridiques témoignent d'un conflit entre la Suisse et des pays étrangers dans le domaine du secret bancaire. Les Americains étudient déja en 1969 les aspects juridiques du secret bancaire (Mueller 1969). Ce qui mène à un procès auprès du tribunal fédéral (Tribunal Fédéral 1970), qui se conclut en 1970 en faveur du maintien du secret bancaire. Nous étudierons aussi l'accord bilatéral entre la Suisse et les Etats-Unis sur le secret bancaire, comme témoigné dans un rapport du US Department of State (1983).

2.3 Sources secondaires Suisse

Nous considérons deux types de sources secondaires, un sur l'histoire financière suisse par Sébastien Guex et Malik Mazbouri (Guex 1999, 2000, Mazbouri et al. 2012). Et un autre type sur les spécificités du cas suisse au niveau international, analysé par Henry Meier (Meier et al. 2012).

^{2.} Initiative populaire "contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques". https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19840520/index.html

2.4 Mots-clés

Notre corpus consistant de milliers d'articles différents, il est nécessaire d'isoler des mots-clés caractérisant notre sujet. C'est avec les termes ci-dessous que nous trouvons le plus d'articles en lien avec le sujet.

secret bancaire, place financière suisse, banques suisses, forfait fiscal, paradis fiscal, corruption, affaire chiasso, argent sale, blanchiment, PIB, emploi, croissance.

3 Outils Méthodologiques

Afin de pouvoir traiter en un temps raisonnable notre corpus de texte, plusieurs pistes d'analyse s'offrent à nous. Dans un premier temps un filtrage des articles s'impose, pour ne travailler que sur des articles contenant des termes importants du sujet (voir la liste de terme clés dans la précédente partie). Aussi, nous pouvons lier l'apparition du terme secret bancaire à des événements liés au sujet et voir l'évolution de la popularité du terme au fil du temps comme dans la figure 1.

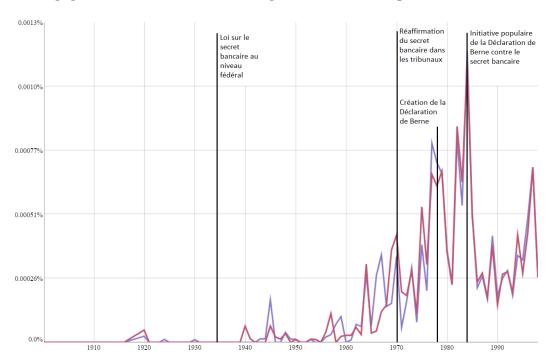


FIGURE 1 – N-gram du terme "secret bancaire" dans les journaux *Journal de Genève* (bleu) et *Gazette de Lausanne* (rouge).

Ensuite, nous pensons procéder à des visualisations du corpus filtré avec des logiciels tel que Iramuteq afin de voir les relations entre les mots (quels mots se suivent souvent, et quelle est leur connotation).

Avec de telles visualisation nous voulons trouver plus de mots-clés. Par exemple dans la figure 2, nous pouvons voir que les mots "secret" et "bancaire" sont peu liés aux mots "initiative" et "populaire" en 1984 (alors qu'une initiative populaire sur le sujet du secret bancaire est lancée cette année là). Ici on peut voir que les thèmes en question sont toujours liés à la Suisse en elle-même. Dans les mots autour de "initiative" on peut trouver d'autres mots forts comme "balayer" ou "socialiste", ce qui indique par exemple une certaine position dans les articles parlant de l'initiative.

Nous voulons tenter de répondre aux questions suivantes : A qui est-ce que la parole est-elle donnée dans les journaux ? Est-ce que les acteurs étrangers s'expriment ? Et surtout est-ce que les banques sont promues ?

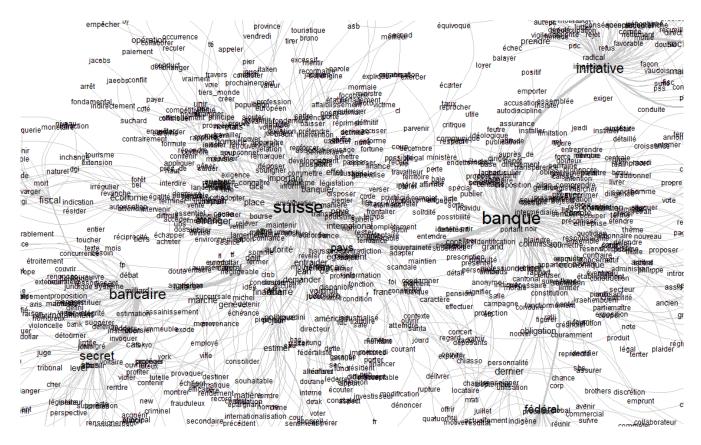


FIGURE 2 – Zoom dans la visualisation sur les articles contenant les mots "secret bancaire" dans l'année 1984 dans le $Journal\ de\ Gen\`eve$

Cette dernière question nous amène à nous demander, comment détecter si les banques sont promues et/ou critiquées? L'idée actuelle est de voir si des mots-clés traditionnellement associés au point de vu positif sont dans les articles abordant le sujet ou non (tel que PIB, emploi, croissance ...).

Nous pensons donc utiliser les sources secondaires pour forger une attente du corpus, ce à quoi nous nous attendons après ce type d'analyse. C'est-à-dire par exemple utiliser les informations recueillies sur les rédactions des journaux dans la conférence du 31 Octobre (Clavien 31 octobre 2018) afin de vérifier nos résultats avec les différentes tendances des rédactions de ces deux journaux. Cela devrait pouvoir nous servir de garde-fou sur nos résultats. Une fois ce travail accompli, nous nous servirons des résultats pour analyser la position idéologique des journaux au fil de la période étudiée.

Références

- Chavagneux, C. & Palan, R. (2012), Une histoire des paradis fiscaux, in 'Les paradis fiscaux', Éditions La Découverte, Paris, chapter II., pp. 27–50.
- Clavien, A. (31 octobre 2018), 'Un parcours singulier dans l'histoire de la presse romande : "gazette de lausanne" (1798-1991) et "journal de genève (1826-1998) (conférence)'.
- Giovannini, P. L. (1978), Les secrets du secret bancaire suisse, Déclaration de Berne, Lausanne.
- Guex, S. (1999), 'Les origines du secret bancaire suisse et son rôle dans la politique de la confédération au sortir de la seconde guerre mondiale', Genèses. Sciences sociales et histoire 34(1), 4-27.

 URL: https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1999_num_34_1_1549
- Guex, S. (2000), 'The origins of the swiss banking secrecy law and its repercussions for swiss federal policy', The Business History Review 74(2), 237–266.

 URL: http://www.jstor.org/stable/3116693
- Guex, S. (fevrier 2011), 'Les neuf vies du secret bancaire helvétique', Le Monde diplomatique pp. 4-5. URL: https://www.monde-diplomatique.fr/2011/02/GUEX/20150
- Mazbouri, M., Guex, S. & Lopez, R. (2012), Finanzplatz schweiz, in 'Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert', Schwabe, Basel, chapter 2.2, pp. 467–518.
- Meier, H. B., Marthinsen, J. E. & Gantenbein, P. A. (2012), Swiss banking secrecy, in 'Robert W. Kolb Series', John Wiley & Sons, Inc., Hoboken, NJ, USA, pp. 97–149.
- Mueller, K. (1969), 'The swiss banking secret', International and Comparative Law Quarterly 18(2), 360–377.
- Palan, R., Murphy, R., Chavagneux, C. & Mousli, M. (2009), 'Les paradis fiscaux : entre évasion fiscale, contournement des règles et inégalités mondiales', L'Économie politique n 42(2), 22–40.
- Tribunal Fédéral (1970), 'Swiss court decision concerning obligation of banks to furnish information in tax fraud proceedings', *International Legal Materials* **9**(3), 567–582.

URL: http://www.jstor.org/stable/20690634

US Department of State (1983), 'Switzerland—united states: Memorandum of understanding to establish mutually acceptable means for improving international law enforcement cooperation in the field of insider trading', *International Legal Materials* **22**(1), 1–12.

URL: http://www.jstor.org/stable/20692536

Weibel, A. (2 fevrier 2018), 'Déclaration de berne'.

URL: http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F47101.php